



HAL
open science

**Pour une analyse énonciative et discursive de la
ponctuation du discours direct ‘complet’ en fin de
phrase.**

Alain Rabatel

► **To cite this version:**

Alain Rabatel. Pour une analyse énonciative et discursive de la ponctuation du discours direct ‘complet’ en fin de phrase. : Normes et usages, grammaire et linguistique. Neuphilologische Mitteilungen, 2006, 107 (2), pp.207-235. halshs-00371500

HAL Id: halshs-00371500

<https://shs.hal.science/halshs-00371500>

Submitted on 21 Nov 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANALYSE ENONCIATIVE ET DISCURSIVE DE LA PONCTUATION DU DISCOURS DIRECT “ COMPLET ” EN FIN DE PHRASE

Analyse énonciative et discursive de la ponctuation du discours direct “ complet ” en fin de phrase

Cet article analyse les écarts de ponctuation du discours direct complet en fin de phrase. Il dresse l'état des désaccords entre théories ou entre théories et usage, désaccords qui font apparaître la fragilité de la thèse défendue par la plupart des grammaires et des linguistes, qui, lorsqu'ils abordent la question – ce qui est rare –, entérinent majoritairement le point de vue du *Code typographique* selon lequel la ponctuation de fin de phrase se met avant le guillemet fermant. Toutefois, les pratiques (y compris d'un même scripteur) prennent leurs distances avec cette règle. L'article, sur la base de critères énonciatifs, essaie de rendre compte des différences de ponctuation en fonction de la place que le locuteur citant accorde au point de vue du locuteur cité dans la construction générale de son point de vue. Or cette place est variable, tant sur le plan sémantique que syntaxique : en effet, d'une part le DD et le discours citant ne sont pas toujours sémantiquement autonomes, d'autre part leurs relations syntaxiques, instables, relèvent de la phrase complexe ou de la phrase multiple. Les relations inégales entre dires du locuteur citant et cité sont soulignées par un certain nombre de marques congruentes, notamment par la ponctuation avant le guillemet fermant (sousénonciation), ou après (surénonciation).

Towards an enunciative and discursive analysis of punctuation at the end of (complete) direct quotations

This article proposes to analyse various uses of punctuation marks at the end of (complete) direct quotations. By doing this, it reveals, to begin with, how rare it is in general that grammars or linguists take an explicit stand on the matter and how much the usage varies from the general norm that consists of saying that punctuation marks should appear before the closing quotation marks. This article attempts to analyse the existing variation by taking into account the enunciative relationship of the quoting speaker (writer) and his will/ability to respect the point of view of the quoted speaker. The space that the quoted speaker is given in the general process of constructing the writer's own point of view varies a lot both on semantic and syntactic levels. Finally, the punctuation patterns are linked with the notions of 'sousénonciation'/'surénonciation', notions that describe the enunciative position of the quoting speaker with respect to the quoted one.

S'il est un point (de détail) de la pratique du DD qui suscite énormément de flottements selon les scripteurs, voire à l'intérieur des pratiques d'un même scripteur, et, par contraste, fort peu de commentaires dans les grammaires (mais davantage dans les traités de ponctuation, sur un mode prescriptif), c'est bien celui

de la ponctuation du DD complet en fin de phrase¹. Selon le *Code typographique*² (*désormais CT*), dont le point de vue est repris par la plupart des grammaires (quand elles traitent de cette question), le DD complet commence par une majuscule et la ponctuation finale se trouve avant les guillemets fermants³. Ce point de vue dominant est rappelé dans le dernier ouvrage entièrement consacré à la ponctuation (Dahlet 2003: 27)⁴. Selon de plus rares auteurs, « le point final doit clore le texte général [...] plutôt que le contenu de la citation » (Colignon 2001: 118) ; Catach va même jusqu'à souhaiter que l'on supprime « au plus vite » cette fameuse règle de suppression du point final, « aussi paradoxale que contradictoire » (Catach 1994: 81). Enfin, un dernier point de vue est défendu par Drillon, qui propose de conserver la ponctuation originelle du DD et de lui adjoindre celle qui relève du marquage du discours citant. Bref, les positions théoriques sont nettement divergentes.

Quant aux pratiques, elles échappent apparemment à toute logique. Essayons pourtant de poser des jalons pour une approche systémique de ces flottements, au-delà des faits de style, sur la base de critères énonciatifs à même de rendre compte des relations pragmatiques entre locuteur citant (L1) et locuteur cité (I2). Notre hypothèse est que, si l'on ne se borne pas aux relations entre le DD complet et la phrase citante, mais qu'on élargit la réflexion aux *relations que le DD complet comme le discours citant entretient avec le contexte discursif aval*, alors ce qui est catalogué comme flottement, non respect de la norme, paraît répondre à une certaine intentionnalité, donc à une certaine rationalité, dans la prise en compte des relations entre dits cité et citant.

Si nous évoquons une *certaine* rationalité, c'est d'abord parce qu'il n'est pas facile pour les scripteurs de préciser la nature de la place du dire d'autrui dans la construction de leur discours (ce qui rejaillit sur le marquage d'une dette dont on sait qu'il n'est pas toujours aisé de s'acquitter...). C'est ensuite parce que le marquage de ces relations ne peut faire abstraction de l'empilement des codifications (parfois contradictoires) qui règlent les emplois de la ponctuation. C'est enfin parce que, sur ce point plus particulièrement, on doit se poser la question de savoir « à qui

¹ Une première version de ce travail a été présentée en avril 2005, à l'Université de Turku, à l'invitation de E. Suomela-Salmi. Ce texte a également fait l'objet d'une présentation limitée au colloque de Bruxelles *Représentations du sens en linguistique 3* (novembre 2005) et d'une publication très resserrée des points 1 et 2.

² Il existe de nombreuses versions du *Code typographique*, plus ou moins différentes selon les pays. En France, le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* (2002, ISBN 2743304820), le *Code typographique, choix de règles à l'usage des professionnels* (ISBN 2950715710), 1993, CGC, et l'*Abrégé du Code typographique à l'usage de la presse* (ISBN 2908056267) sont les plus couramment cités. Le lecteur se reportera avec profit au site http://fr.wikipedia.org/wiki/Code_typographique pour davantage de références bibliographiques.

³ Ces règles se retrouvent en finnois, selon ce que nous ont confirmé nos collègues E. Havu et M. Johansson.

⁴ On trouvera dans Catach 1994: 79-81 une liste non exhaustive de ces ouvrages (1994: 79-81).

appartient la ponctuation » : il est à cet égard instructif de comparer les différences de ponctuation des tapuscrits des scripteurs et des ouvrages ayant fait l'objet d'une révision typographique scrupuleuse, qui font disparaître les doubles ponctuations (moins rares qu'on ne croit), avant et après le DD, ou la ponctuation de fin de phrase après le DD. Néanmoins, en dépit de ces difficultés, on tentera de montrer que les décalages entre l'usage et des règles contradictoires [1] renvoient aux tensions syntaxiques et sémantiques entre dires citant et cités [2], tensions qui sont éclairées par la prise en compte des diverses pratiques de ponctuation du DD complet *mises en œuvre par un même locuteur dans un texte*, et qui traduisent des relations inégales entre dires de L1 et L2, oscillant entre la *sousénonciation* et la *surénonciation* – réservant à la coénonciation⁵ une portion congrue qui n'est après tout pas si étonnante que cela, compte tenu du déséquilibre auquel s'expose celui qui cite un tiers jouant le plus souvent (et le plus conventionnellement) un rôle d'autorité polyphonique [3]. En conclusion, on s'attachera à poser des éléments de systématisation d'un système instable, en devenir, ainsi que des pistes de recherche complémentaires, notamment dans les domaines de l'écriture académique ou des liens entre grammaire et interprétation [4].

1. Contradictions entre logique typographique et lois linguistiques

Précisons d'abord notre cadre théorique de référence, à savoir une approche énonciative, polyphonique, de la ponctuation (Anis 1988, 2004). La ponctuation, c'est un système de signes linguistiques pleins et non des signes⁶ seulement « typographiques ». Ces signes ne se réduisent pas au marquage de phénomènes suprasegmentaux (intonation, accent et pauses), comme dans la tradition *phonocentriste* survalorisant l'oral. Védénina rappelait que, dans un corpus de 1000 phrases, on comptait un signe de ponctuation pour trois pauses orales : « Il y a des cas d'isomorphisme entre l'intonation et la ponctuation, il y a des cas d'asymétrie entre les marques d'intonation et les signes de ponctuation » (Védénina 1989: 138). Pour nous, les signes de ponctuation relèvent d'une approche syntaxique-énonciative de l'écrit, servant à l'« actualisation » de la langue en discours, selon les calculs énonciatifs du locuteur, qui rendent compte de « la soi-disant

⁵ Voir *infra*, troisième partie, pour la définition des concepts de co-, sur- et sousénonciation.

⁶ Bureau 1976 répugne même à utiliser le terme, lui préférant celui d'« artifice typographique », jouant un rôle de « coupures purement typographiques » (Bureau 1976: 221). Lapacherie 2000: 15 concède que les signes de ponctuation ont un signifiant (qui n'est pas une image acoustique, mais graphique), mais refuse l'idée qu'ils auraient un signifié, en vertu de l'instabilité des usages, incompatible avec la stabilité de ce dernier. S'il conteste le fait que les marques de ponctuation soient des signes, au sens saussurien du terme, il accepte en revanche la théorie stoïcienne du signe (« *aliquid stat pro aliquo* »), en vertu de laquelle les signes de ponctuation sont proches de l'indice peircien (*ibid.* 15-17), et jouent des fonctions idéographiques (apport d'information, hiérarchisation, etc.) nécessaires à la lecture rapide du texte écrit.

instabilité de la ponctuation » (Védénina 1989: 121-127⁷) : cela justifie une approche de la ponctuation essentiellement *autonomiste*^{8, 9}, qui n'est plus asservie au seul marquage de l'oralité et qui correspond à un « processus muet de coupure optique qui organise l'intérieur du texte » (Boucheron-Pétillon, 2002: 74), à même d'analyser la problématique des « flottements du sens »¹⁰.

Quels que soient les différents classements fonctionnels des signes de ponctuation depuis les travaux fondateurs de Damourette (Anis 2004), ils sont tous confrontés au fait qu'un même signe peut être analysé comme « signifiant » ou comme « signifié »¹¹ et aux relations qui existent entre un signifié en langue (dans une optique monosémique, cf. Fónagy 1988, Authier 1995, Boucheron-Pétillon, 2002) et les significations discursives que le même signe est appelé à prendre selon les contextes. En discours, un même signe (signifiant, ou ponctuant) cumule des valeurs variées (signifié, ponctuations, selon Tournier), notamment des valeurs modales et des valeurs séparatrices, en vertu d'un certain nombre de « lois » (Tournier 1980: 39) :

- Loi d'exclusion : « certains ponctuants s'excluent mutuellement ». Ainsi une parenthèse ouvrante ne peut suivre une virgule ; de même, un point ne peut suivre un autre séparateur syntaxique : un point ne peut suivre ni une virgule, ni deux points, ni point virgule, ni points d'interrogation, d'exclamation ou de suspension. C'est pourquoi on peut rencontrer plusieurs signes englobants à la suite, tels parenthèse fermante et guillemet

⁷ Catach comme Védénina ne relèvent pas de la tradition phonocentriste, mais du courant phonographique, qui considère que les signes de ponctuation codent à la fois l'intonation (valeur suprasegmentale des plérèmes) et, dans une moindre mesure, les relations syntaxiques (jonction/disjonction, dépendance/indépendance, inclusion/exclusion). Védénina est dans une position qui la rapproche des thèses autonomistes, en insistant sur les « asymétries » entre intonation et signes de ponctuation, comme le montre bien Boucheron-Pétillon, 2002: 40ss.

⁸ Anis 2004: 6 rappelle que ponctuation et intonation, chacune dans leur ordre, sont porteuses d'indications syntaxiques, thématiques et énonciatives, plaidant pour un parallélisme fonctionnel entre elles, qui n'empêche pas l'asymétrie des moyens qu'évoquait Védénina.

⁹ Védénina (influencée par la structuration thème/propos de Bally), Anis (influencé par Ducrot) font entrer la ponctuation dans le champ de l'énonciation polyphonique : les signes de ponctuation, ou ponctèmes, sont des outils de la dynamique communicative, dans le cadre d'une conception de la phrase comme unité d'énonciation, d'écriture et de lecture (pour le locuteur, lecteur premier, comme pour le destinataire du message, qui en est le « lecteur bis » (cf. Anis), phrase elle-même insérée dans le cadre plus vaste du discours (c'est ce dernier cadre que Védénina privilégie).

¹⁰ Bref, autant dire que les flottements autour de la ponctuation finale de DD complets n'illustrent guère « ce commerce réciproque [entre] la main et les organismes de la prononciation » dont parlait l'abbé Girard en 1747, cf. notamment le chapitre 16.

¹¹ Ou plus exactement comme substance et forme de l'expression et substance et forme du contenu, selon Dahlet 2003: 20-22.

fermant¹², mais pas plusieurs signes séparateurs stricts.

- Loi de neutralisation : « si en un point du discours plusieurs ponctuations doivent être marquées, et ne peuvent normalement l'être que par le même ponctuant, celui-ci n'est réalisé qu'une fois ». Ainsi de l'absorption du point final par le point abrégatif. Cette même loi explique que la présence du point de fin de phrase avant le guillemet fermant exclue tout nouveau marquage de fin de phrase par un nouveau point ensuite, la majuscule qui ouvre la nouvelle phrase signalant rétrospectivement la fin de l'ensemble [discours citant + DD].
- Loi d'absorption : « il existe des signes qui ne peuvent apparaître l'un à côté de l'autre, bien que comportant des ponctuations et des ponctuations différents : dans de tels cas, un seul ponctuant est réalisé et il se charge alors de sa ponctuation propre et des autres ». Ainsi, une virgule double est absorbée en fin de phrase (mais aussi en début de phrase). Cette loi explique que la présence des points d'interrogation, d'exclamation ou de suspension en fin de DD, qui indiquent une modalité, absorbent le point final après le DD, et se chargent d'exprimer en sus des modalités une valeur de séparation syntaxique.

Ces lois interviennent à plusieurs niveaux dans la ponctuation du DD complet et paraissent donner du crédit au *CT*. Néanmoins, ce dernier est traversé de contradictions internes au *CT*, ou de contradictions « externes » entre les prescriptions du *CT* et les pratiques des locuteurs/scripteurs :

i) D'un point de vue interne, le système n'est pas toujours cohérent. Ainsi Drillon 1991: 419 rappelle que l'absorption du point final par un point d'abréviation pose problème, car les deux occurrences n'ont pas la même valeur, puisque le point abrégatif n'est pas un signe séparateur : il n'y a donc pas de redondance de signifiés, mais uniquement de signifiant, aussi Drillon accepte-t-il les suites < etc. > . > et < ... > . > (Drillon 1991: 323). Il en va de même pour le point de suspension et le point final, en fin de phrase, qui n'indiquent pas toujours la même ponctuation (Purnelle 1998: 217, 219).

La règle d'un seul signe séparateur met en difficulté la logique du *CT* lorsque la phrase citée, bien que complète, et commençant par une majuscule, se poursuit après les guillemets : comme il ne peut y avoir qu'un signe séparateur, on supprime le point avant le guillemet fermant au profit de la virgule, comme en (1), sauf si le

¹² Cf. cet exemple de Purnelle 1998 :

(a) Il disait toujours : « Je ferai cela quand j'aurai le temps (et j'espère que je l'aurai). » Il ne l'eut jamais.

Les exemples en note sont numérotés avec des minuscules d'imprimerie, ceux figurant dans le corps du texte avec des chiffres arabes.

point sert à marquer une modalité interrogative ou exclamative, au détriment de la virgule, comme en (2)¹³ :

- (1) Lorsqu'il disait : « Je n'aurai jamais le temps de tout dire », il ne se trompait pas.
- (2) « Aurai-je le temps de tout dire ? » demandait-il toujours.

Autre contradiction interne : la règle de ponctuer la phrase complète avant le guillemet fermant n'est plus de mise si la citation n'est pas introduite par deux points. Or la perte du point final avant le guillemet fermant et de la majuscule initiale ne se justifie pas, car l'absence des deux points n'altère pas la nature syntaxique du DD complet :

- (3) Il ferma la porte après qu'il eut dit la phrase « c'est moi ». (Drillon 1991: 316)

Si les lois de Tournier ont une certaine pertinence dans leur souci de hiérarchisation, elles ne justifient pas laquelle des ponctuations (des discours cité ou citant) il faudrait privilégier : elles entérinent la logique du *CT*, en donnant la priorité à la ponctuation du DD. Or cette ponctuation se trouve parfois mise à mal (cf. (1) et (2)). Catach, qui partage avec Tournier la thèse de la simplification de la ponctuation, aboutit à une conclusion opposée :

Pourquoi, en effet, si l'on veut rendre la ponctuation plus sobre, le point interne d'une citation ne disparaîtrait-il pas, comme les autres signes généraux, devant le guillemet fermant et le point final ? Est-ce la présence d'une majuscule (ce qui peut d'ailleurs changer d'une édition à l'autre) qui détermine la phrase ? N'y a-t-il pas des phrases complètes sans majuscules, après les deux points par exemple ? Et ne considère-t-on plus un discours rapporté ou une incidente comme une partie de la phrase complexe, dans toute son extension ? [...]

La solution à ces complications inutiles et maladroites relève de la simple règle générale suivante : la phrase complète ou le paragraphe sont strictement délimités par la majuscule ouvrante et le point final (ou point équivalent). Tout autre segment doit s'incliner devant ces marques majeures. (Catach 1994: 81-82)

Cette solution est plus conforme avec la thèse syntaxique communément partagée de la phrase complexe¹⁴ et avec la thèse pragmatique de la domination de L1 sur L2,

¹³ (1) et (2) sont empruntés à Purnelle. Drillon remarque que ces règles sont semblables à celles qui concernent les incises (Drillon 1991: 222). Cette même règle implique qu'on ne doit pas mettre deux points après un point d'interrogation ou d'exclamation interne : (b) La cause était claire, évidente même ! je n'avais pas le temps.

¹⁴ Wilmet, comme on le verra dans la deuxième partie, est plutôt partisan de la thèse de la phrase multiple.

ainsi que le signalent les modifications de certains morphèmes grammaticaux de la citation (temps, personne) pour les mettre en concordance avec le discours citant.

ii) D'un point de vue externe, le *CT* et *Catach* sont en délicatesse avec l'usage, où il n'est pas rare de rencontrer plusieurs séparateurs à la suite :

- (4) Nul ne s'offusque de voir écrit : « Je dis je ne sais pas. » Marguerite Duras et ses épigones ont imposé cette manière de ne pas ponctuer (sans pour autant subordonner), renouant ainsi avec la pauvreté de l'archaïque « parataxe » : « En vérité, en vérité, je vous le dis, je suis l'arbre de vie » (pour « En vérité, en vérité, je vous dis : « Je suis l'arbre de vie¹⁵, » »). (Drillon 1991: 20) (Voyons les codes de cette fin de phrase : un appel de note, un point, un guillemet anglais, un guillemet français, une parenthèse fermante, un point ; quelle extraordinaire quantité d'informations ils transmettent !) (Drillon, *Traité de la ponctuation française*, 1991: 20)
- (5) Cette situation est paradoxale, car, si l'on s'en rapporte à Joseph Vendryes : « la phrase est l'élément fondamental du langage. Ce sont des phrases que deux interlocuteurs échangent entre eux. C'est par phrases que nous parlons, par phrases aussi que nous pensons, ». (in Garrette, *La phrase dans l'œuvre dramatique de Racine : étude stylistique et stylométrique*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Toulouse, 1988, cité in Seguin, *L'invention de la phrase au XVIIIe siècle*, 1993: 11)
- (6) Georges Duby n'a-t-il pas placé en épigramme d'un de ses articles le mot de Pécuchet : « Mais nous allons tomber dans l'abîme effrayant du scepticisme ». ? (Iogna-Prat « L'atelier de l'historien », in Duby *Qu'est-ce que la société féodale ?* Flammarion 2002: xxxiii)

iii) L'usage montre également les limites du *code typographique* et de la position de *Catach* à propos des ponctuateurs de modalité, puisque les solutions respectives privilégient exclusivement la perspective de l2 ou de L1, au détriment de l'expression de la dimension polyphonique des discours. La co-présence de deux signes de ponctuation à valeur énonciative forte est rarement admise, mais Boucheron-Pétillon allègue des exemples intéressants en faveur de cette situation (davantage à l'intérieur de la phrase qu'en fin de phrase, il est vrai)¹⁶. Certes, l'expression de deux modalités semblables (< ! ” ! > ou < ? ” ? >), référées chacune à une source

¹⁵ Ou, mieux encore : « En vérité, en vérité, je vous dis que je suis l'arbre de vie. » (Note de Drillon).

¹⁶ « Il nous semble que l'opération de décrochage – grâce aux signes de démarcation forte, que sont les parenthèses et le tiret double – contrarie l'interdiction de cumuler des modalités obligatoires », écrit Boucheron-Pétillon, s'appuyant sur Le Goffic : « Les marques doubles d'encadrement permettent [...] d'insérer comme élément détaché, une énonciation distincte, sous forme de phrase complète ou incomplète. La ponctuation permet, dans ce mélange des niveaux énonciatifs, de préserver la modalité de phrase propre de l'énonciation insérée » (Le Goffic 1993: 69, in Boucheron-Pétillon 2002: 267-268). Ces remarques valent aussi pour notre démonstration.

énonciative distincte, est inutilement redondante (maxime de quantité de Grice) ou interdite (la loi de neutralisation de Tournier)¹⁷. En revanche, la co-présence de deux ponctuations de modalité paraît acceptable lorsqu'ils sont différents (ou lorsque le même ponctuant prend des ponctuations différentes¹⁸) :

- (7) Kennedy a-t-il déclaré devant la foule : « Ich bin ein Berliner ! » ?
 (8) Kennedy sera coutumier de ce type de déclarations tonitruantes comme celle qu'il prononça en pleine guerre froide : « Ich bin ein Berliner ! »...¹⁹

Le refus du cumul des signes de ponctuation, dans les cas de divergences de modalités entre L1 et I2, survalorise la fonction principale des séparateurs et/ou la ponctuation du DD par rapport à celle du discours citant, ce qui soulève des difficultés pour le marquage des modalités de L1, sauf à présupposer que celles-ci ne peuvent être qu'en accord avec celles de I2 : ce qui est loin d'être toujours le cas ! C'est pourquoi Drillon arrive à une conclusion tout aussi tranchée que celle de Catach, mais diamétralement opposée, refusant de hiérarchiser signes des discours cité et citant :

Comment simplifier réellement la question ? Il suffirait de décider que toute phrase citée gardera ses propres signes, et que la phrase du discours général gardera les siens (Drillon 1991: 324).

Si la proposition de Drillon est faible par sa systématisme, et propose des usages en contradiction avec nombre de règles qui régissent l'emploi des signes de ponctuation (cf. les lois de neutralisation, d'exclusion et d'absorption), elle a le mérite de pointer sur les limites des solutions précédentes, qui privilégient la fonction séparatrice au détriment de l'expression polyphonique de la fonction modale, et, surtout, qui proposent une hiérarchisation systématique de l'un ou l'autre locuteur (L1 chez Catach, I2 dans le *CT*).

Or, si la thèse de la hiérarchisation est juste, sa systématisme fait problème, précisément lorsque les désaccords des énonciateurs sont tels qu'ils requièrent une prise en compte de la polyphonie énonciative y compris au plan de la ponctuation.

¹⁷ Aussi l'exemple proposé par Drillon n'est-il guère crédible :

(c) Est-ce vous qui avez demandé : « Est-ce vous ? » ?

¹⁸ Ce point serait à examiner : on rencontre des occurrences similaires avec les parenthèses et tiret doubles, cf. Boucheron-Pétillon 2002: 57.

¹⁹ Ce type de suite se rencontre également dans la ponctuation des parenthèses en fin de phrase :

(d) Ah, le joli nom ! Mais sous ce nom, emprunté à la musicologie, se cache ici un concept de la théorie d'Oswald Ducrot (je serai tenté de mettre les guillemets, dans la mesure où il s'agit d'une pensée linguistique non exagérément théoricienne et encore moins terroriste !). (Larcher 1998 : 203)

(e) Il n'était entouré que de traîtres, de serpents venimeux (et quand on pense qu'il s'était laissé contaminer par le verbiage de ce maudit Porfiri Martinovitch !). (Akounine, *Azazel*, [1998] 10/18, Paris 2001: 193)

Mais la solution du problème ne saurait se limiter à cette dimension polyphonique sous-estimée alors qu'elle est essentielle, elle doit aussi tenter d'éclairer la difficile question de la place (syntaxique) du DD [2] et les flottements sémantico-pragmatiques lors de la prise en compte (énonciative) du dire d'autrui dans la construction du point de vue (PDV) du locuteur citant [3], dans un cadre discursif.

2. DD « complet », phrase complexe ou phrase multiple ?

2.1. Tensions entre critères syntaxiques et sémantiques du DD complet

La notion de DD « complet » est opaque. La séquence SN + SV, qui lui sert de fondement, est loin d'être toujours attestée (cf. les phrases nominales) ni suffisante. L'énoncé entre guillemets doit être suppressible sans que la phrase citante ne devienne incorrecte, ce qui implique l'autonomie syntaxique et sémantique²⁰ des deux phrases (ou sous-phrases, cf. *infra*). C'est le cas en (9) : phrase citante et DD sont syntaxiquement et sémantiquement complets car la suppression du DD n'empêche pas le discours citant d'être sémantiquement autonome :

- (9) « Docteur B. » avait une théorie : les géniteurs d'un gosse autiste sont responsables de la maladie de leur même : « *Le facteur qui précipite l'enfant dans l'autisme infantile est le désir des parents qu'il n'existe pas.* » Les mères surtout, voilà l'ennemi ! Des porteuses de mort ! Il faudrait donc leur retirer le minot schizo afin de lui donner ses chances. (*Le canard enchaîné* 25 juin 2003)

Il est loin d'en aller toujours ainsi, y compris dans les exemples allégués pour illustrer la règle selon le CT, comme en (10) :

- (10) Il a dit : « C'est moi. »

On pourrait objecter qu'en (10) l'autonomie de la phrase citante, réduite à sa plus simple expression de support du *verbum dicendi* et de son sujet, est sacrifiée à l'illustration d'un phénomène typographique. Cela n'est guère convaincant, car l'absence d'autonomie syntaxique et sémantique de la phrase citante se rencontre y compris lorsqu'elle est beaucoup plus développée :

- (11) Il n'était pas loin de prendre à son compte la fameuse réplique de François Mitterrand, lequel, lors de son opération de la prostate, dit à l'infirmière

²⁰ On retrouve ce problème pour les parenthèses ou les tirets doubles, qui accueillent des énoncés « complets », c'est-à-dire syntaxiquement autonomes par rapport à la phrase citante, souvent nommée principale par rapport à la phrase citée pointant sur un rapport de subordination en l'absence de subordonnant (Boucheron-Pétillon 2002: 99-102). NB : Boucheron-Pétillon 2002: 129 pourfend les analyses des parenthèses et tirets qui passent souvent de « l'accessoirité syntaxique à l'accessoirité sémantique ». Si l'idée d'accessoirité est *a priori* absurde pour le DD, il reste à se demander quelle est la nature exacte des relations sémantico-pragmatiques entre énoncé citant et énoncé cité, en termes de co-, sur- et de sousénonciation.

qui renouvelait son pansement : « Maintenant, vous pouvez la lâcher, mademoiselle, elle tiendra toute seule ! ». Ce propos fut rapporté à la Droite qui s'en alarma, voyant dans cette démonstration de vitalité, les prémices d'une difficile cohabitation, plus pénible à assumer que la première. (San-Antonio *Foiridon à Morbac city*, Fleuve noir 1993: 186)

Cette situation caractérise également l'exemple (3) : si le DD de (3) est une phrase autonome, sur le plan sémantique, et complète, sur le plan syntaxique, la réciproque n'est pas vraie pour l'énoncé citant, qui serait agrammatical, privé de son énoncé au DD, en apposition à « la phrase », dont il est une sorte de complément d'objet second :

(3) Il ferma la porte après qu'il eut dit la phrase « c'est moi ». (Drillon 1991: 316)

Par conséquent le caractère sémantiquement autonome et syntaxiquement complet du DD ne garantit en rien que le discours citant possède les mêmes caractéristiques, comme en (3), (10), (11) qui, sur ce point, sont différents de (9).

Il existe ainsi des tensions entre les paramètres syntaxiques et sémantiques du DD « complet ». D'autant que, d'un point de vue sémantique, la notion est opacifiée par le phénomène de la citation, dont la source est certes éventuellement vérifiable, mais pas toujours, tant s'en faut ! Dans ce dernier cas de figure, si le locuteur supprime un segment de la citation, sans mettre à mal sa syntaxe (par exemple s'il supprime « infantile », dans (9)), faudrait-il ne plus respecter la règle du *CT* en vertu du fait que le DD n'est plus « complet » par rapport à la citation originale, alors que sur le plan syntaxique et sémantique, le DD reste « complet », puisque sa suppression n'empêche pas la phrase citante de rester sémantiquement autonome ? La question peut paraître oiseuse pour (9), parce que la suppression d'« infantile » n'est pas une gêne, compte tenu du fait que le texte évoque les enfants, juste auparavant (et que, de plus, l'autisme concerne plutôt les enfants et les adolescents, qui ont une courte espérance de vie, si l'on peut dire).

Même si l'on relativise la pertinence de la question dans le cas de (9), on doit néanmoins la prendre au sérieux dans bien d'autres cas où la suppression d'un segment du DD modifie sensiblement la portée d'une assertion. On sait que les segments les plus aisément suppressibles dans une citation sont les compléments circonstanciels, les adverbes, les incises, etc., qui ne jouent pas le rôle de complément essentiel, mais qui sont cependant importants pour indiquer le cadre dans lequel joue le point de vue exprimé. C'est contre une suppression de ce type, qui travestit sa pensée, que s'insurge le philosophe Marcel Conche, à travers l'omission, opérée par Quiniou, de l'adverbe « aujourd'hui » dans la citation de Conche qui correspond à un DD avec « que » :

(12) Dans mon livre *Analyse de l'amour et autres sujets*, je m'interroge sur l'origine de l'obligation morale. J'en viens à écrire que « l'obligation morale est un trait constitutif de l'être-au-monde (*Dasein*) qui est le nôtre aujourd'hui », que « la solidarité de tous les êtres-au-monde est un trait

constitutif du *Dasein* comme tel ». Je précise qu'il s'agit du « Dasein de l'heure présente ». De là cette phrase : « *Aujourd'hui*, chacun est en charge implicite de tout le malheur du monde », que Yvon Quiniou a mise en exergue de son livre *Études matérialistes sur la morale* (Editions Kimé, 2002), mais en omettant le mot essentiel « aujourd'hui » (Conche, *Confession d'un philosophe*, 2002: 75).

Il est certain que le sens est vraiment modifié. Mais si l'énoncé reste syntaxiquement « complet », il ne l'est plus, du point de vue énonciatif du vouloir dire de l'auteur de l'énoncé originel. Ce phénomène peut paraître anecdotique par rapport à la problématique syntaxique de l'énoncé complet, mais il présente néanmoins l'intérêt de rappeler que la réflexion syntaxique ne saurait faire abstraction des intentions communicatives du locuteur citant et, dans ce cadre, des relations énonciatives que ce dernier entretient avec le vouloir dire de l2, problématique qui n'est véritablement saillante que si l'on prend en compte l'insertion du DD complet dans son contexte amont et aval. Nous y reviendrons dans la troisième partie de ce travail.

2.2. Tensions dans l'analyse des relations entre phrases citante et DD complet : phrase multiple ou phrase complexe ?

Les différences d'autonomie sémantique et syntaxique des phrases citantes et citées dans (9) d'un côté, (3), (10) et (11) de l'autre, sont à mettre en relation avec l'analyse de leurs relations syntaxiques. Phrases citante et citée paraissent *a priori* indépendantes, alors qu'intuitivement le DD paraît subordonné à l'énoncé citant fonctionnant comme une principale, malgré l'absence de subordonnant. Il est tentant de considérer que l'instabilité de la ponctuation du DD (en dépit de la norme) puisse être un révélateur des hésitations de l'analyse syntaxique. Selon Wilmet, deux hypothèses sont en effet envisageables, chacune pouvant être solidement argumentée :

- P1 [phrase citante] et P2 [phrase citée] sont des sous-phrases Δ , et l'on est en présence d'une phrase complexe. A l'appui de cette hypothèse, le fait que P1 n'est guère autosuffisant syntaxiquement : le DD joue un rôle de COD auprès du *verbum dicendi* (et aussi de complément d'objet second apposé auprès de l'objet premier) (Wilmet 2003: 618).
- P1 et P2 forment deux phrases indépendantes emboîtées pour former une phrase multiple. Cette hypothèse repose sur la mise en cause de la construction transitive du *verbum dicendi*, considéré comme simple signal d'un saut d'actualité, signal utile, mais non indispensable. A l'appui de cette thèse, les nombreuses variantes intransitives (« pontifier », « ricaner », « triompher ») qui accompagnent le DD. Et Wilmet ajoute : « observation mineure mais concordante : la ponctuation du DD se met à l'intérieur des guillemets » (*ibid.*: 619).

Pour Wilmet, l'hypothèse 2 est plus convaincante parce que la première pose problème relativement à la définition de la phrase comme la réunion d'une énonciation et d'un énoncé. Mais le problème disparaît si on considère qu'une phrase renvoyant à un locuteur/énonciateur premier peut aussi comprendre des segments d'énoncés renvoyant à un centre modal²¹ distinct de L1/E1, comme dans le « discours absorbé », dédoublant énoncé et énonciation, comme le propose Van Raemdonck 2002 (cf. Wilmet 2003: 488 et 619).

Les deux hypothèses sont plausibles, d'autant plus que la preuve « mineure » de la ponctuation avant les guillemets n'est pas si convaincante que cela, vu la fréquence des contre-exemples (nous nous limiterons à deux exemples), qui allongent la liste commencée avec les exemples (4) à (6) :

- (13) A partir de cette expérience des camps de la mort, Bettelheim a tracé un parallèle téméraire entre les autistes et les déportés, ainsi résumé par Pollack : « *tous s'acharnent à effacer une réalité immédiate et menaçante : les SS des camps de concentration pour les uns, leur mère à la maison pour les autres* ». Allo maman Kapo ?... (*Le canard enchaîné* 25 juin 2003)
- (14) Le roué, c'est lui
« Le régent. Entre fable et histoire » dirigé par Denis Reynaud et Chantal Thomas (CNRS éditions)
Un homme d'état habile, d'autant qu'il n'est pas roi lui-même, qui décide de faire bouger la France après l'interminable règne de son oncle : il quitte avec les ministères le ghetto de Versailles pour Paris dès septembre 1715, se mêle au peuple, dont il préfère les grisettes de la rue aux grivoises de la haute, crée les Ponts et chaussées, met sur pied avec l'Écossais Law, « *le grand charlatan pille avoine* » à l'étrange beauté féminine, une Banque générale qui éponge en un an le déficit public et lui permet de baisser les impôts (« *la manière dont il s'y prit ruina quelques familles, mais outre que le nombre en fut petit, et que leur avidité fut leur perte, à des maux désespérés il ne fallait pas des remèdes moins violents* »). (*Le canard enchaîné* 25 juin 2003)

La banalité de telles pratiques, beaucoup plus fréquentes qu'on ne croit, même s'il est difficile d'avancer des données quantitatives en la matière, ne paraît pas seulement devoir relever d'une problématique des « fautes » ou des « erreurs » ; elle est intéressante en ce qu'elle ouvre des perspectives sur les tensions dialogiques qui traversent le fil du discours, dont on trouve des traces jusque dans les divergences d'analyses théoriques sur le statut respectif du DD et de la phrase citante.

Si l'on prend en compte les cas où la ponctuation du DD complet en fin de phrase est marquée après le DD, dans le discours citant, et si l'on valorise la thèse de la phrase complexe (c'était, on s'en souvient, celle de Catach), on est porté

²¹ Ou plusieurs.

à envisager que les différences de ponctuation alimentent tantôt l'explication « phrase multiple », tantôt l'explication « phrase complexe » :

- *lorsque le DD et discours citant forment une phrase multiple, la ponctuation de fin de phrase serait avant le guillemet fermant – le DD commençant par une majuscule –*
- *lorsque DD et discours citant forment une phrase complexe, la ponctuation de fin de phrase serait après le guillemet fermant (cf. Catach, supra) – le DD commençant par une minuscule.*

Ces hypothèses sont-elles solides ? De fait, (9) s'analyse comme phrase multiple, avec deux indépendantes : l'absence de *verbum dicendi* renforce les caractéristiques syntaxiques (énoncé complet) et sémantiques (sens complet) des deux énoncés, pleinement autonomes et donc supprimables. Et le point final est inclus dans le DD. C'est aussi le cas en (15) :

- (15) Ces signes apparaissent en effet à nos yeux comme le lieu privilégié du déploiement de ce « multi-dimensionnel » qu'évoque Jacques Anis : « L'écriture est le mode d'existence visuel de la langue [...] qui lui permet de se déployer dans le bi-dimensionnel et virtuellement le multi-dimensionnel²². » (Serça 2004)

L'hypothèse paraît se vérifier aussi dans les cas inverses, la phrase complexe allant de pair avec le point final après le guillemet fermant. En (11), le DD est certes autonome, mais le discours citant ne l'est guère, mettant en lumière la valeur prééminente de l'information rhématique donnée par la subordonnée. Ces données syntaxiques, en faveur de la phrase complexe seraient confirmées par la présence du point final après le DD, en sus du point d'exclamation avant le guillemet fermant, qui n'indiquerait que la modalité, sans assumer la fonction de séparateur syntaxique. De même en (13) et en (14), le DD, équivaut à un COD second apposé auprès de l'objet premier – « parallèle téméraire » en (13), « déficit public » en (14) – : phrase complexe et ponctuation de fin de phrase après le guillemet fermant fonctionnent de conserve.

Soulignons l'intrication des données de la syntaxe et de celles de la ponctuation qui vient alimenter les deux analyses concurrentes de l'autonomie des deux phrases (phrase multiple) ou de la subordination sémantique du DD au discours citant (phrase complexe) :

- Dans le cas de l'autonomie, on met en avant l'absence du *verbum dicendi* ; s'il est présent, on met en relief son rôle dans la rection du DD, qui paraît ne pas être un COD du verbe en raison de sa faible transitivité, cette dernière étant confirmée par la permutation avec un verbe de parole intransitif exprimant une attitude ; et l'on confirme le tout par la présence

²² Note de l'auteur : « L'écriture et sa place », LINX 28, 1993, p. 64.

de la ponctuation de fin de phrase dans le DD, avant le guillemet fermant, ainsi que par la présence d'une majuscule à l'initiale du DD.

- Dans le cas contraire où le DD paraît sémantiquement subordonné à la phrase citante, on met en valeur la transitivité du *verbum dicendi*, à même de jouer un rôle de subordonnant, le DD étant COD du verbe ou COD second apposé au COD premier ; sans compter la ponctuation de fin de phrase après le DD, et, éventuellement, la suppression de la majuscule à l'initiale du DD.

Mais l'hypothèse de l'implication réciproque de telle ponctuation avec les structures des phrases complexes ou multiples est fragile, car il est dangereux d'assigner à un signe une seule valeur, surtout lorsqu'il s'agit de signes de ponctuation, qui ne sont pas tout à fait des signes comme les autres (cf. note 6). Par conséquent il paraît hasardeux de faire de la place du point final, avant ou après le DD, un prédicteur de la phrase multiple ou complexe. La preuve en est les contre-exemples qu'on pourrait opposer, du fait du caractère dominant de la norme du *CT*, qui brouille le jeu, comme on le remarque à travers les exemples cités de Le Goffic pour illustrer la phrase complexe, qui intègrent tantôt la ponctuation finale après le guillemet fermant, tantôt avant :

Les verbes déclaratifs, introducteurs de complétives ou de percontatives, peuvent naturellement introduire une sous-phrase enchâssée sans connecteur (discours rapporté au « style direct ») : Il déclara : « C'est bien ». Il dit : « D'accord ! » (Le Goffic 1993, § 190, in Wilmet 2003: 618)

En effet, si le premier exemple est conforme à l'hypothèse (phrase complexe, ponctuation après le guillemet fermant), le deuxième, comme tous les DD intégrant des modalités interrogatives ou exclamatives, les note avant le guillemet fermant, et ne marque pas le point de fin de phrase après le DD, en vertu des lois de Tournier ou des règles du *CT*, c'est tout un, en l'occurrence.

Au demeurant, il semble que les analyses en termes de phrases complexes ou multiples ne doivent pas conduire à sous-estimer la complexité des relations pragmatico-sémantico-énonciatives entre dires de L1 et de L2. Autrement dit, nous ne saurions souscrire à une analyse qui durcirait l'opposition entre phrases complexes et multiples en établissant comme règle intangible la présence d'une indépendance sémantique pleine et entière dans la phrase multiple, et d'une dépendance tout aussi nette dans la phrase complexe. Cette explication est trop générale, car des phrases complexes telles que (11) ou (13) ne paraissent guère dénoter les mêmes relations entre sous-phrases, la « principale » de (11) étant beaucoup moins autonome que son équivalente en (13) ; et l'on pourrait faire la même observation pour les phrases multiples à propos de (9) et (14). Il paraît donc utile d'approfondir l'analyse sémantico-pragmatique des relations entre DD et phrase citante dans la construction de l'objet du discours, en intégrant un certain nombre de données énonciatives et discursives. A terme, nous verrons si la prise

en compte de ces données est de nature à éclairer la question de la place erratique de la ponctuation du DD complet en fin de phrase et, concomitamment, celle des relations entre L1 et I2.

3. Analyse discursive des relations énonciatives entre locuteur citant et cité : surénonciation, sousénonciation, (coénonciation)

3.1. Les postures énonciatives

Selon notre hypothèse, la place de la ponctuation de fin de phrase avant le guillemet fermant participe au marquage²³ d'une posture de sousénonciation tandis que la ponctuation après le guillemet fermant participe à celui d'une posture de surénonciation. La tentation est grande, comme le coucou, de couvrir les œufs du voisin :

- Hypothèse 1 : surénonciation de L1 à l'égard de I2 : « observation mineure mais concordante : la ponctuation du DD se met [dans ce cas] à l'extérieur des guillemets ».
- Hypothèse 2 : sousénonciation de L1 envers I2 : « observation mineure mais concordante : la ponctuation du DD se met [dans ce cas] à l'intérieur des guillemets ».

Exemplifions cette hypothèse après avoir défini sommairement ces postures d'après les relations que les énonciateurs nouent dans la co-construction d'un point de vue (PDV). Pour ne pas alourdir exagérément le propos, nous rappellerons ici seulement les quelques données nécessaires à la compréhension de la démonstration, et nous nous permettons de renvoyer le lecteur à nos travaux antérieurs pour la coénonciation (Rabatel 2005) la surénonciation (2003, 2004a, b) et la sousénonciation (Rabatel 2002). Notre approche, qui est très redevable à Ducrot (1984 : 204), repose sur la définition de l'énonciateur (proche du sujet modal) comme une instance responsable du PDV qui s'exprime à travers le mode de donation des référents. Cette instance est théoriquement disjointe du locuteur (à l'origine de l'acte de locution et de l'actualisation du discours). La déliaison – apparemment inutile dans la mesure où opère en général un syncrétisme entre locuteur et énonciateur – est néanmoins nécessaire pour rendre compte des cas, beaucoup plus fréquents qu'on ne le croit, où des contenus propositionnels (ou point de vue, cf. Ducrot 1984) réfèrent à des sources énonciatives qui ne sont pas des locuteurs, comme dans les mentions ironiques, les représentations doxiques, le DIL (Banfield 1995), les perceptions représentées (Rabatel 1998), etc. Ainsi, si tout locuteur est énonciateur, la réciproque n'est pas vraie.

²³ Nous disons bien « participe au marquage », et non pas « indique », pour signifier que les signes de ponctuation ne peuvent à eux seuls jouer ce rôle, comme on le verra *in fine*.

Sur la base de cette disjonction, il est loisible de voir que locuteurs contribuent à la construction des PDV, en prononçant des énoncés dont ils ne sont pas toujours les énonciateurs, puisqu'ils ne les prennent pas toujours en charge. Ces déséquilibres sont parfois très nets, comme lorsque les locuteurs développent longuement le PDV de leur interlocuteur, pour montrer qu'ils l'ont compris, sans pour autant le partager, ou lorsqu'ils citent un locuteur, pour mieux fonder leur propre PDV, éventuellement en faisant « violence » au dire cité. C'est ce qui se passe en (12) : sans que le locuteur Quiniou n'ait exprimé son PDV dans un discours, il lui suffit d'intervenir « quasi clandestinement » sur le DD cité, en omettant un « tout petit adverbe », pour altérer profondément (ainsi en juge l'auteur) le PDV de I2, M. Conche : en intervenant sur le discours cité de I2, Quiniou se positionne en surénonciateur d'un point de vue discursivement dominant, sans avoir exprimé son PDV dans un énoncé qu'il prendrait directement en charge en tant que locuteur/énonciateur premier.

Compte tenu de la complexité de la question, prenons quelques exemples contrastifs (pour un examen plus approfondi pour le DR, nous nous permettons de renvoyer à Rabatel 2004b). Partons de l'exemple (16),

(16) Pierre a dit : « Les Anglais sont anti-européens »,

et considérons que le PDV exprimé correspond *dans un contexte bien particulier* à un jugement factuel, limité dans le temps – du fait du présent chargé d'une valeur d'actuel – paraphrasable par « Pierre a dit que, *sur cette affaire-là*, les Anglais sont anti-européens ». L'habitude de penser le discours rapporté à travers des nomenclatures grammaticales et des exercices de transposition (dans le cadre de la « concordance des temps ») fait ressentir « naturellement » (17) comme une pure et simple transposition grammaticale de (16) tandis que (18), tout aussi possible, paraît s'écarter de la « règle » de la concordance des temps et, à ce titre, être plus marqué que (17) :

(17) Pierre a dit que les Anglais étaient anti-européens.

(18) Pierre a dit que les Anglais sont anti-européens.

Il existe entre (17) et (18) plus qu'une nuance syntaxique, une vraie différence énonciative dans la portée du point de vue exprimé : en (17), l'imparfait rapporte la validité du jugement à un repère passé, éventuellement valable jusqu'au moment présent de l'énonciation pour le locuteur citant et/ou pour le locuteur cité ; en (18), le jugement, du fait des ambiguïtés du présent (actuel ou omnitemporel) prétend éventuellement à une généralité qui déborde du cadre présent en ouvrant non seulement sur le passé, mais encore sur l'avenir, ce qui serait encore plus vrai si, au lieu du *verbum dicendi* au passé composé, on avait un imparfait :

(19) Pierre disait que les Anglais sont anti-européens. (Surénonciation de L1)

Si l'on ne connaît pas la version originelle, ni la situation d'énonciation, on ne sait pas si le présent résulte de la volonté du locuteur citant de respecter le temps (et la visée modale qui lui est associée) choisi par le locuteur cité, ou si, au contraire, il donne son propre point de vue, soit par le choix du présent, soit par celui de l'imparfait. C'est le co(n)texte qui désambiguïse, d'où l'importance de ne pas se limiter à des phrases décontextualisées qui écrasent les phénomènes énonciatifs, ou les cantonnent dans l'expressivité et en sapent à la base toute possibilité d'investigation systémique. De telles différences dans le choix du temps indiquent des différences de PDV, et donc de posture : si le PDV originel de Pierre était purement factuel, alors le choix d'un PDV permanent correspond à une surénonciation du locuteur citant, comme en (19).

Selon les co(n)textes, L1 est également susceptible d'adopter une posture de coénonciation avec I2, en mettant leurs deux PDV sur le même plan, comme en (20) :

- (20) Pierre a dit que les Anglais étaient anti-européens. Je suis d'accord avec lui, c'était globalement vrai sous Thatcher, ça l'est moins sous Blair. (Coénonciation de L1 avec I2)

En (21) et en (22), la sousénonciation repose sur le rapport des propos de I2 et aussi sur la manière défensive par laquelle L1 marque ses distances, en reprenant malgré tout le PDV de I2, jusque dans la façon dont il s'oppose à lui, que nous qualifierions volontiers, en paraphrasant Ricœur 1984, 1985, 1986, de *concordance discordante* :

- (21) Pierre a dit que les Anglais étaient anti-européens. Certes, c'était globalement vrai sous Thatcher, est-ce que ça le reste tout autant sous Blair ? (Sousénonciation de L1)
- ? (22) Pierre a dit que les Anglais sont anti-européens. Certes, c'était globalement vrai sous Thatcher, mais cela ne le reste-t-il pas tout autant sous Blair ? (Sousénonciation de L1)

Ici, il vaut la peine de s'attarder sur les renseignements que le co(n)texte apporte sur la façon dont L1 envisage ses convergences ou ses divergences avec I2 : le choix de l'IMP, en (21), correspond à un imparfait de concordance grammaticale qui pourrait laisser penser que l'analyse est encore vraie pour le *hic et nunc* de l'énonciation de L1. Le co(n)texte précise que l'imparfait indique seulement une concordance grammaticale, mais pas une convergence intellectuelle : L1 était peut-être d'accord avec I2 autrefois, mais il ne l'est plus aujourd'hui, alors que I2 paraît du même avis. Bref, la sousénonciation est ici une façon de régler un conflit entre une concordance grammaticale qui pourrait être interprétée en terme de convergence, là où la divergence l'emporte. Même (22), qui paraît difficilement acceptable, ne peut être récupéré que par l'hypothèse de la sousénonciation : il faut alors supposer que L1 se distancie d'une interprétation du PDV de I2 qui reposerait

sur une valeur actuelle du présent calculée uniquement sur l'actualité rapportée de I2, mais qui ne serait plus valable pour l'actualité de L1, ce qu'il conteste (Rosier et Wilmet 2003)²⁴. Ici encore, le sousénonciateur exprime sa différence de l'intérieur de la concordance grammaticale.

Ces postures peuvent jouer aussi dans le cas du DD, si L1 a décidé de faire suivre le DD d'un <!> ou de <...>, à charge d'explicitier dans le co(n)texte la valeur modale de ces ponctuations, qui, implicitement, sont ressentis comme exprimant une distanciation ironique ou critique envers le PDV de I2, et donc construisent L1 en surénonciateur, faisant entendre que le PDV rapporté, en usage et en mention, est une rengaine bien connue et scandaleuse :

- (23) Pierre a dit : « Les Anglais sont anti-européens »... Son anglophobie n'est pas une découverte.../ sa façon stéréotypée d'aborder le sujet est hélas bien connue... (Surénonciation de L1)
- (24) Pierre a dit : « Les Anglais sont anti-européens » ! Quelle est la valeur du présent ? Si le jugement porte sur ce fait, je suis d'accord. Si c'est un jugement général, je proteste ! (Surénonciation de L1)

Autrement dit, si la co-construction des PDV, en contexte de discours rapportés ou représentés, relève de la concordance discordante pour la sousénonciation, elle relève plutôt, toujours pour paraphraser Ricœur, de la *discordance concordante* pour la surénonciation, dans laquelle la logique de discordance l'emporte sur la concordance, tout en reposant sur elle dans la façon de se distancier de I2.

Ces phénomènes de surplomb ou de subordination dissymétriques ou encore de symétrie sont de nature linguistique, cognitive et interactionnelle^{25, 26} et peuvent être « formalisés » comme suit :

²⁴ Ces explications sont certes « tirées par les cheveux », mais elles ne sont pas infondées tant les dédoublements d'actualité peuvent expliquer des hésitations entre IMP et IP : cf. Rosier et Wilmet 2003: 107-108.

²⁵ Ils ne doivent pas être confondus avec les places des locuteurs, car un locuteur en position haute peut tout à fait être en sousénonciation, comme c'est le cas dans les situations conventionnelles où le locuteur dominant laisse parler ses amis ou ses subordonnés.

²⁶ Ce type de déséquilibre se produit différemment dans les interactions en face à face, où les locuteurs peuvent réagir immédiatement dans le fil du discours, participent plus directement à la co-construction de l'objet du discours, et dans les discours rapportés, où seul le locuteur citant a la maîtrise de la gestion du discours. Dans ce dernier type de situation discursive, la déliaison locuteur/énonciateur est particulièrement précieuse, car elle rend compte des situations où le locuteur, qui certes est surplombant du fait de sa situation de locuteur primaire, ne l'est pas nécessairement en tant qu'énonciateur, soit qu'il construise son point de vue en référence aux locuteurs/énonciateurs enchâssés, en étant dominé par eux, soit qu'il choisisse au contraire un posture de coénonciation, marquant ainsi son accord entre son point de vue et celui des énonciateurs cités (Rabatel 2005).

Surénonciation : dissymétrie des PVD : PDV de L1/E1 surplombant celui de I2/e2
 = PDV L1/E1 > PDV I2/e2
 Sousénonciation : dissymétrie des PVD : PDV de L1/E1 dominé par celui de I2/e2
 = PDV L1/E1 < PDV I2/e2
 Coénonciation : symétrie des PVD de L1/E1 et I2/e2
 = PDV L1/E1 \approx ²⁷ PDV I2/e2

Examinons à présent le lien entre place de la ponctuation et relations énonciatives entre L1 et I2 dans nos exemples antérieurs à la lumière de ces distinctions. En (15), la citation (avec majuscule et point avant le guillemet fermant) correspond à une forte autonomie sémantico-syntaxique du DD par rapport au discours citant. Cette autonomie du DD contribue à donner au PDV qu'elle exprime une indépendance plus forte que si ce PDV s'exprimait dans un DD subordonné au *verbum dicendi*. Certes, il y a ici un *verbum dicendi* : mais son COD est « ce « multidimensionnel » », le DD lui étant apposé. La place théoriquement variable du DD apposé dépend des intentions communicatives de l'énonciateur : la position rhématique focalise sur un contenu nouveau essentiel, la position thématique construit un cadre de prédication orientant la suite du discours. Les deux positions soulignent l'autonomie syntaxique et l'importance sémantico-énonciative du DD par rapport au discours citant. Autrement dit le discours citant de L1 est là comme un « écran »²⁸, faisant ressortir le « joyau » qu'est le DD. Il s'agit bien d'une posture de sousénonciation de L1, le discours citant se présentant comme un discours écho incomplet par anticipation du discours cité ou comme une vérification expérimentale d'une loi supérieure (cf. « apparaissent en effet à nos yeux »), le DD étant, pour sa part, doté de sa complétude et de l'autorité de l'expert dont la parole se situe dans les sphères de la théorie (cf. le tour définitionnel, générique, du propos). L'analyse vaut pour (9) : le discours de L1 équivaut à un énoncé écho de I2, par anticipation, I2 étant en position dominante, ce que confirme par ailleurs sa position charnière dans le discours, comme argument d'autorité par rapport au discours antérieur de L1, et comme base du développement subséquent dans les phrases postérieures.

En (14), en revanche, la dernière phrase au DD a beau être complète, elle n'est ni introduite par une majuscule, ni terminée par un point ; son insertion dans une parenthèse lui confère un rôle d'exemplification ou de commentaire subordonné à une politique décrite par L1 auparavant. Autrement dit, la valeur

²⁷ Nous utilisons le signe sensiblement égal < \approx > plutôt que le signe égal < = > pour rendre compte du caractère fragile, momentané et approximatif des relations entre L1 et I2.

²⁸ La métaphore de l'écran, empruntée à Boucheron-Pétillon 2002, n'est pas à prendre au pied de la lettre : ainsi, en (9), L1 prend ses distances avec la théorie de I2, mais sa parole est le contenant d'un contenu mis en relief (fût-ce pour s'en distancer) : L1 se présente ainsi en sousénonciateur par rapport à I2, et il est possible de voir dans la ponctuation du DD une trace de cette sousénonciation, L1 se positionnant en porte-voix d'une analyse, dont il se distance uniquement par l'exagération par laquelle il exprime ce PDV.

énonciative de l'exemplification ou du commentaire est seconde, par rapport à la ligne argumentative de l'article, finement mise en valeur par le jeu de mots dans son titre : le régent n'est peut-être pas le « roué » (= le roi, selon la prononciation des siècles précédents, ou un individu retors, machiavélique), mais il s'est montré, en effet, habile et rusé dans l'exercice du pouvoir. Bref, le journaliste surénonciateur s'appuie sur une citation ancillaire pour illustrer sa thèse, tout comme il joue sur la modalisation autonymique en produisant un jeu de mots qui cumule l'usage et la mention, manifestant ainsi une posture surplombante à l'égard du code²⁹. En (13), le DD est second par rapport au PDV de L1, puisque ce dernier adopte une posture critique dominante envers celui de Pollack, qui lui-même est présenté comme un résumé « objectif » de Bettelheim : ainsi le PDV de Bettelheim via Pollack sert à L1 de faire-valoir pour sa formule finale (« Allo maman Kapo »), dont le caractère provocateur est excusé par le fait que le PDV de Bettelheim repose sur un « parallèle téméraire ». Certes la citation de Pollack joue le rôle argumentatif de garant, mais son rôle est néanmoins facultatif, serait-il supprimé que le PDV de L1 resterait compréhensible.

L'hypothèse du lien entre ponctuation de fin de phrase du DD complet et choix d'une posture énonciative peut-elle être croisée avec les analyses syntaxiques précédentes de Wilmet ? Toute phrase complexe relèverait-elle de la surénonciation de L1 et toute phrase multiple de sa sousénonciation ? Le parallèle serait simpliste, les phénomènes de sur- et de sousénonciation tenant à des faisceaux de marques congruentes et donc pas aux seuls signes de ponctuation. Au demeurant, les phénomènes de ponctuation ne sont pas du tout du même niveau : les phénomènes syntaxiques sont beaucoup plus fondamentaux et stabilisés que le marquage de la ponctuation, tributaire d'une histoire compliquée, et donc des aléas de la maîtrise du code, dans ses dimensions typographiques...

Aussi ne s'étonnera-t-on pas de constater qu'en (9) et (15) la phrase multiple est en surénonciation, mais qu'en (14) la phrase multiple est en sousénonciation ; que la phrase complexe peut s'accommoder de la surénonciation de L1 (13) ou de la sousénonciation (11). Mais cette conclusion ne doit pas inquiéter (c'est plutôt l'inverse qui serait gênant !), car il serait profondément réducteur de cantonner des structures syntaxiques à un petit nombre de signifiés énonciatifs, indépendants de l'entour discursif, et plus encore de procéder de même pour les signes de ponctuation.

Cela ne signifie pourtant pas que nous ne puissions chercher sinon des régularités, du moins des explications discursives à ces flottements de ponctuation, à même de jeter les bases de quelques emplois systémiques qui paraissent aujourd'hui plus saillants en raison de la multiplication des usages mi-privés, mi-publics de l'informatique et aussi en raison des bouleversements des milieux de l'édition et

²⁹ Le code de la langue, pas le *CT* !

de la presse, du fait de la multiplication des saisies informatiques des textes par les auteurs eux-mêmes, ce qui explique que l'on procède de moins en moins à une remise en forme des textes, en sorte que la norme du *CT* se trouve aujourd'hui de plus en plus contestée par la présence de typographies divergentes qui arrivent à contourner les « ciseaux normalisateurs » des typographes.

3.2. Dimension pragmatique de la ponctuation du DD complet en discours

Nous examinerons ici quelques variations dans la ponctuation du DD complet en fin de phrase insérées dans leur entour discursif, afin de mieux justifier les hypothèses sur les postures énonciatives présentées précédemment.

(25) Du Bachelor en barre

Ainsi, au fil des semaines, le mâle dominant aura-t-il pu satisfaire son instinct génésique de bête supérieure en jetant au rebut les volailles dont il ne souhaitait plus faire usage, en susurrant, des roses à la main : « *Merci d'être là, c'est un moment riche de sens, pour vous et pour moi* »... Adieu les Sandra répudiées, dont il dédaigne la fleur. Elle pleurait et a eu le temps de s'y complaire dans l'avant-dernière émission, un chef d'œuvre de voyeurisme : « *Mais pourquoi t'as fait ça, merde ? Je t'ai dit que je t'aimééé* », s'étouffait la blonde bannie dont le Rimmel foutait le camp. « *Je sais, ça m'a touché. Mais je crois que je suis en train de tomber amoureux* », objectait le sombre mufle. « *Mais pourquoi tu m'as laissée parler ?* », insistait l'humiliée. « *Ben, euh, j'ai senti des choses et, euh, l'amour quelque part, c'est injuste* »... Ce sont là des moments riches de sens où, merci la télé, on ne regrette pas d'être venu au monde. (*Le canard enchaîné* 25 juin 2003).

Toutes les citations au DD sont des phrases syntaxiquement complètes. La ponctuation aurait par conséquent pu être avant les guillemets fermants. Ce n'est le cas que pour le point d'interrogation : mais si sa présence s'explique pour marquer la forme interrogative, annoncée par une question en « pourquoi », on remarque que cette phrase complète, avec son point final d'interrogation, est néanmoins suivie, contrairement à la norme (exemplifiée en (2)), par une virgule après le DD, séparant le DD du *verbum dicendi* et de son sujet. Ce phénomène d'incise en fin de phrase, après le DD, se retrouve dans les autres phrases, sauf pour les deux DD suivis par des points de suspension après les guillemets. Les points de suspension ont une valeur abrégative (de mot, d'expression, ou de phrase, ou de suites de phrases), et ne prennent de valeur de point séparateur qu'en vertu de leur position en fin de phrase, et en vertu de la loi d'absorption. Mais ils peuvent aussi prendre une valeur modale, ici de distanciation ironique. Dahlet indique qu'en fin d'énoncé, les points de suspension sont « le signe de coopération par excellence », renvoyant à « un dire *in absentia* » (Dahlet 2003: 106) :

L'interprétation est guidée par le prédiqué, qui à tous les coups devient, par les points suspensifs, la prémisse d'un raisonnement de type syllogis-

tique ». C'est sur la base de ce raisonnement que les /.../ deviennent signe d'adhésion à des valeurs partagées contre le sens commun (*ibid.*: 107)

Les inférences alimentées par les points de suspension en appellent au consensus de l'élite contre les goûts populaires, le point d'exclamation exprimant avec force cette visée argumentative. Ces valeurs sont plus saillantes en étant marquées après les guillemets, dans la mesure où les points de suspension avant les guillemets ne marqueraient plus une distance, et pourraient laisser penser soit à une citation interrompue parce que les locuteurs seraient émus, soit à une coupure effectuée par L1³⁰. Mais ici, le co-texte marque nettement la distance ironique, et le choix des points de suspension après le DD renforce l'idée que la scène se continue comme cela à l'avenant, que L1 nous épargne la suite, parce que les lecteurs intelligents que nous sommes, qui partageons avec le journaliste « les mêmes valeurs », avons compris le « truc ».

Les DD participent à une mise à distance de la scène, ridicule en elle-même, mais le journaliste intensifie ce caractère à travers le choix des *verba dicendi*, à valeur descriptive ironique, ainsi qu'à travers le choix des formes verbales de visée sécante, avec l'IMP et parfois le gérondif (« en susurrant », « s'étouffait », « insistait ») ou à travers les embryons descriptifs ou commentatifs qui entourent le sujet de ces verbes : « les Sandra répudiées », « la blonde bannie », « le sombre mufle », « l'humiliée », sans compter d'autres commentaires tout aussi péjoratifs. Dans ce cadre d'analyse, la suppression de la ponctuation finale des phrases est le signe de la perte d'autonomie de ces citations, qui sont soumises au point de vue dissolvant du locuteur citant, idée regardante qui accroît le ridicule intrinsèque de la scène, mais dont il faut bien dire que les locuteurs cités ne paraissent pas avoir conscience. A l'instar des commentaires métalinguistiques du narrateur proustien dans des parenthèses qui suivent les DD de ses personnages (cf. Serça 2002), on pourrait imaginer que les attributions des DD et les commentaires auxquels elles donnent lieu figurent entre parenthèses :

(26) « *Mais pourquoi t'as fait ça, merde ? Je t'ai dit que je t'aimééé* » (s'étouffait la blonde bannie dont le Rimmel foutait le camp).

Ces incises finales pourraient tout aussi bien être antéposées au DD, tout en gardant le *verbum dicendi* à l'imparfait. Elles jouent un rôle de didascalie, portant sur le dit ou sur le dire, faisant ressortir le caractère satirique de la saynète ainsi dramatisée³¹. Leur caractère stéréotypé et répétitif (cf. « ainsi, au fil des semaines, le mâle dominant

³⁰ Il est vrai qu'en ce cas, l'usage veut que les points de suspension soient entre crochets, mais cet usage est limité à certains genres savants, et n'est pas de mise dans la plupart des journaux, excepté *Le Monde*.

³¹ Dahlet 2003: 115 fait remarquer que l'écriture de presse, lorsqu'elle reproduit le dialogue, au lieu d'utiliser les conventions forgées par l'écriture romanesque, privilégie une écriture théâtrale avec didascalies et mises entre parenthèses. Ulla Tuomarla me fait à juste

aura-t-il pu satisfaire son instinct génésique de bête supérieure en jetant au rebut les volailles dont il ne souhaitait plus faire usage » – sans doute avec un mâle qu'on retrouve dans la même situation, avec des conquêtes féminines interchangeables –) alimente la distanciation, surtout pour le lectorat du *Canard enchaîné*. Telle est la leçon de cette saynète, qui dépasse bien évidemment les échanges entre locuteurs cités : « Ce sont là des moments riches de sens où merci la télé, on ne regrette pas d'être venu au monde ». Ainsi, on vérifie que la surénonciation passe par la modalisation autonymique qui caractérisait notamment (14), mais qu'elle repose aussi sur une mise en scène discursive des dires de I2 qui en modifie profondément le statut en les décontextualisant (Rabatel 2006).

Ainsi la place de la ponctuation du DD complet dépend de la place du DD dans la construction du point de vue de L1. Et si fluctuations il y a dans un même texte, on peut certes alléguer des incohérences ou des ignorances, mais tout autant des intentions communicatives. Si cette hypothèse est exacte, alors il est possible d'expliquer que dans un même fragment³², un même locuteur/scripteur adopte des stratégies différentes, qui sont moins incohérentes qu'on pourrait (pouvait) le penser :

- (27) Elle a écrit un bouquin sur moi intitulé « Faut-il brûler San-Antonio ? » avec, en sous-titre, « Ou bien l'adorer ». (San-Antonio *T'assieds pas sur le compte-gouttes* Fleuve Noir 1996: 106)

L1 met le point d'interrogation dans le premier DD complet, mais le supprime dans le deuxième, alors que le DD garde sa structure interrogative, le « ou bien » marquant la forte unité des deux questions. La suppression du < ? > avant le guillemet fermant et son remplacement par un point après le DD confèrent au deuxième DD une modalité déclarative affirmative, qui est prise en charge par L1. Il est certes possible, et même probable, que I2 partage le PDV contenu dans le deuxième DD, vu l'ordre des questions, mais le choix de L1 de ponctuer après le DD, qui plus est de remplacer le < ? > par un < . >, dénote son point de vue surplombant pour la deuxième question. A l'inverse la ponctuation de la première question dénote la posture de sousénonciation de L1 envers cet énonciateur (I2/e2, ou un énonciateur doxique), posture tout à fait rationnelle puisque L1 ne partage pas ce PDV.

La démonstration pourrait certes s'appuyer sur d'autres exemples, mais leur multiplication ne changerait rien de fondamental. Nombreuses sont en effet les occurrences qui s'intègrent dans ces schémas. Mais, si nombreuses qu'elles soient, elles ne doivent pas faire oublier les contre-exemples. Il est par conséquent utile de préciser en conclusion le statut de ces réflexions, qui ne sont pas des explications

titre remarquer que cette observation de Dahlet ne concerne néanmoins pas toute la presse écrite (correspondance privée).

³² Cf. également (9) et (13).

ad hoc, mais qui ambitionnent de poser des jalons pour rendre compte de façon raisonnée des modifications en cours dans les pratiques typographiques.

4. Conclusions prospectives

Les tensions dans la ponctuation du DD complet traduisent – outre les flottements sur l'autonomie sémantique du DD et du discours citant qui rejaillissent sur leur analyse syntaxique – des différences pragmatiques de positionnement énonciatif entre L1 et I2. La surénonciation est marquée (entre autres) par l'absence³³ de ponctuation avant le guillemet fermant, la sousénonciation par la structure inverse ; quant à la coénonciation, on peut imaginer qu'elle renvoie à la double présence de la ponctuation du DD et du discours citant, comme en (11), où le locuteur primaire “ n'[est] pas loin de reprendre à son compte la fameuse réplique de François Mitterrand ”.

Ces relations peuvent se formaliser comme suit :

	Majuscule après le < « >	Ponctuation avant le < » >	Ponctuation après le < » >
Surénonciation de L1	∅	∅	+
Sousénonciation de L1	+	+	∅
? Coénonciation de L1 et I2	+	+	+

Dans ce système, le respect du *CT*, qui correspond à la norme dominante et exprime la sousénonciation, peut être considéré comme non marqué. Non marqué ne veut cependant pas dire sans signification : la sousénonciation banalise la convention du respect de L1 envers l'autorité de la citation. Mais on comprend que les valeurs énonciatives fassent davantage sens dans les situations marquées. Les diverses possibilités de ponctuation du DD complet en fin de phrase s'expliquent par la nécessité de hiérarchiser les PDV de L1 et I2 ainsi que par les difficultés qu'éprouve tout locuteur/énonciateur à hiérarchiser les PDV (ceux de I2 et les siens) et à marquer sa dette à l'égard de ceux dont il cite la parole tout en s'appropriant leurs idées – d'où les flottements précédents. Quant à la rareté des exemples de coénonciation, elle s'expliquerait d'abord par la fréquence des relations inégales et dissensuelles entre énonciateurs – et concomitamment, par le caractère fragile et instable de cette forme de coopération –, ensuite, et surtout, par le fait qu'elle se heurte au principe fondamental de la hiérarchisation des formes linguistiques,

³³ *Présence et absence*, plutôt que *maintien et suppression*, pour ne pas alimenter l'idée que le DD aurait toujours une réalité antérieure à son insertion dans le discours.

sur les plans syntaxique, sémantique et énonciatif, y compris en l'absence de subordination syntaxique, ce qui vaut pour les DD avec ou sans *que*.

Nous disions plus haut que nous n'étions pas face à un système établi, mais, hypothèse qui demande d'autres études, face à un « système » *qui se met en place du fait des nouvelles conditions de saisie de l'écriture et d'échanges. Le caractère instable du système ne s'explique pas que par son devenir, il s'explique aussi par la permanence de logiques contradictoires*. On ne peut écarter les incohérences de la norme, ou l'accroissement des difficultés en raison des pratiques citationnelles académiques, accompagnées de la révérence aux autorités ; ce dernier point explique le maintien des majuscules, et ce y compris quand le point de fin de DD est supprimé au profit du point de fin de phrase (citante), cf. *infra*, (32) et (33), voire la présence de deux signes séparateurs, contre toutes les règles, comme en (4), (5) et (6).

Toutes ces hypothèses mériteraient certes de nouvelles investigations, mais soulignons toutefois qu'elles permettent d'expliquer certains « dysfonctionnements » et ouvrent une marge de liberté que ni le *CT* ni la solution de Catach ne permettent, puisque les deux solutions cantonnent L1/E1 à la sousénonciation (*CT*) ou à la surénonciation (Catach).

Il n'en reste pas moins que les deux points de vue ne se valent pas : à tout prendre, la solution de Catach est plus conforme à l'intuition grammaticale de la phrase complexe, et plus en conformité avec les usages dans les autres langues, à ce qu'il nous semble (ce point mériterait à lui seul un long développement, et de scrupuleuses vérifications, distinguant entre règles et pratiques). Mais la solution proposée par Catach semble trop rigide, pour les cas où les modalités des deux discours divergent. C'est finalement sur ce point que nous proposons de jouer de la totalité du système, étant donné qu'il correspond à des intentions communicatives (qu'il est certes toujours possible d'exprimer autrement) et qu'il présente alors l'avantage d'être en congruence avec d'autres marques linguistico-discursives exprimant les diverses postures énonciatives de co-, sur- et sousénonciation.

Bref, dans les cas où les points de vue entre L1 et L2 sont différents, la dimension polyphonique du message ne doit pas être supprimée au profit de la fonction de séparateur : cette proposition a le mérite de valoir non seulement pour les guillemets du DD complet (en finale ou en incise par rapport à la phrase citante), mais aussi pour les autres signes de ponctuation à fonction polyphonique que sont les points d'exclamation et d'interrogation (marqueurs de modalité), les parenthèses, tirets doubles (hiérarchiseur discursif)³⁴.

En définitive, la ponctuation du DD complet en fin de phrase est complexe parce qu'elle cumule des fonctions différentes : si elle relève massivement du deuxième niveau de l'organisation du texte (le niveau syntaxique et communicatif, selon

³⁴ Cf. les exemples (d) et (e), dans la note 19.

Catach), elle touche aussi de façon aussi embryonnaire qu'inattendue au troisième niveau, celui du texte, à travers les relations entre phrases, qui sont orientées vers la rubrication et l'organisation des paragraphes, dans la mesure où la place des points relève de calculs énonciatifs qui se déploient dans le texte. Dans tous les cas, ces usages, certes fluctuants de prime abord, sont la marque de la visée regardante du scripteur sur son texte comme sur les points de vue des autres, ce qui confirme que les signes de ponctuation, loin d'être de purs et simples typographèmes (cf. note 6) et loin de jouer un rôle second et auxiliaire pour la lecture du texte écrit, renvoient à la fonction macro-sémantique des ponctuants, au-delà du cadre de la phrase. Ces derniers donnent des indications sur la structuration du texte, à travers la hiérarchisation des sources énonciatives et des points de vue, en s'appuyant sur la dimension visuelle des signes de ponctuation (Neveu 2000: 202).

A ce titre, l'observation des diverses pratiques de ponctuation du DD complet en fin de phrase est loin d'être une curiosité de spécialiste ou une enquête aux marges du système, tant d'un point de vue théorique que d'un point de vue pratique – que je n'oublie jamais, vu l'institution dans laquelle je travaille. Rendre les locuteurs conscients de cette complexité, élargir le champ des possibles en rendant les scripteurs attentifs au jeu des postures énonciatives est une ambition raisonnable, aux retombées pratiques (didactiques ou professionnelles) immédiates pour les étudiants et les salariés (dont les universitaires) confrontés à la multiplication des pratiques citationnelles dans les tapuscrits ; les retombées ne sont pas moins intéressantes pour les étudiants de Lettres et pour les enseignants de Français confrontés massivement à la question interprétative, en lien avec les choix textuels (Neveu 2000: 201) opérés par le scripteur comme par le lecteur. Ajoutons que ces premières investigations sont de nature à éclairer les pratiques de citation dans le discours académique, notamment les flottements de la ponctuation dans l'inscription des données bibliographiques (voire dans la place des appels de note, avant ou après le guillemet fermant) en (28) et (29) :

- (28) 2 Cité par Cl. Buridant, *Nouvelle grammaire de l'ancien français*, Paris, 2000, p. 688, qui traduit par : « Dis combien ton oncle a de compagnons ». (Steuckardt A. et Niklas-Salminen A. *Les marqueurs de glose*, 2005: 262.)
- (29) 4 P. Le Goffic (1991), p. 11, qui reprend Beauzée : « comme est toujours une conjonction circonstancielle qui a rapport à la manière » (cité par H. Portine, 1996, p. 100). (Steuckardt A. et Niklas-Salminen A. *Les marqueurs de glose*, 2005: 263.)

Dans les deux cas, on voit que ces notes, écrites en appui du raisonnement des auteurs, et en fonction des contraintes académiques de référencement, perturbent la règle de la ponctuation du DD avant le guillemet fermant. Dans le corps des articles, lorsqu'il s'agit de référencer des exemples, l'on trouve la ponctuation soit avant le guillemet fermant, comme en (30), soit après, comme en (31) :

- (30) Néanmoins, dans une majorité de cas, c'est l'emploi introduit dès l'ancien français qui semble se maintenir : Y, synonyme de X, correspond à un terme

(ou à une expression) qui est supposé absent des compétences linguistiques du locuteur et dont l'emploi s'appuie sur une explication préalable que constitue X. Dans l'exemple suivant, c'est parce que Y appartient à un idiolecte local :

Ilz avoient droit et estoient en saisine et possession d'avoir, prendre et percevoir, chacun an, tant par leur main comme par la main dudit curé, [...] les deux pars du pain ou de l'argent qui est apporté et offert en la dicte église l'andemain de Noël, appelé le pain saint Estienne, [Charte et documents de l'abbaye de saint Magloire, éd. A. Terroine et L. Fossier, 3 vol., Paris, 1966-1976 : t III, p. 706 (document de 1330)]

Steuckardt A. et Niklas-Salminen A. *Les marqueurs de glose*, 2005: 223.

- (31) Enfin, pour tel, nous observons un même nombre restreint d'emplois susceptibles d'introduire une glose explicite [...] b) [Tel par exemple ... que] Divers quartiers de Paris, **tels, par exemple, que** ceux de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-L'Auxerrois (Chateaubriand, *Génie*, t. 2, 1803, p. 545). (Steuckardt A. et Niklas-Salminen A. *Les marqueurs de glose*, 2005: 205)

Ces différences sont sans doute moins capricieuses qu'on pourrait le penser de prime abord, car il semble compréhensible que la citation d'un exemple s'accommode d'une sousénonciation de L1 si elle sert de base à une analyse en (30)³⁵ ou de surénonciation si elle vient confirmer une analyse antérieure de L1 en (31).

Toutefois, ces résultats ne doivent pas masquer les questions en suspens. Si l'hypothèse du rôle de la ponctuation dans l'expression des postures énonciatives a sa pertinence, il ne faut pas survaloriser le rôle de ces ponctuations, parce que les postures ne reposent pas sur une seule marque (rarement monovalente³⁶) mais sur un faisceau de marques congruentes. C'est pourquoi, à défaut, il serait par exemple envisageable que la ponctuation du DD complet avant le guillemet fermant exclusivement s'accompagne de surénonciation de L1, si ce dernier faisait valoir son PDV dominant par l'ajout d'un commentaire en parenthèse à l'intérieur du DD ou par l'ajout d'une ponctuation « liée » ou « coalescente » opérant une opération de soulignement du support alphabétique grâce au gras, à l'italique, au soulignement ou aux capitales, qui équivaldraient à un « je souligne » de L1 (Dahlet 2003: 19, 117). Mais, comme le montrent les deux exemples suivants empruntés à Boucheron-Pétillon 2002: 261, ce type de mise à distance est plus cohérent avec une ponctuation hors du DD, quand bien même la cohérence ne va pas jusqu'au bout puisque la majuscule est conservée !

- (32) Francis Nogues énonce la rigueur et le respect qu'il a pour ses animaux : « *Il ne faut pas les habituer à des rythmes inconstants d'entraînement... Quand ils ne courent pas, eux* (trois mois durant l'été, la 'saison' commençant en septembre), *c'est moi qui y vais* ». (*Libération*, 10-02-1995)

³⁵ Indépendamment de la place de la citation, avant ou après le discours citant.

³⁶ Sauf à réduire le signifié en langue à un sens instructionnel rudimentaire et à reporter sur le discours l'actualisation des valeurs sémantiques en fonction des données co-textuelles (Rabatel 2004b).

- (33) Balladur, qui va redevenir en septembre député de Paris, est sorti des nuages à l'occasion de la fête des guides de Chamonix, le 19 août. Il s'est hautement félicité, sur TF1, de la diminution du chômage : « *C'est la consécration de l'action que nous (de majesté ?) avons menée* ». (*Le Canard enchaîné*, 23-08-1995).

On conclura ainsi sur ce constat : parti d'un point mineur cantonné dans les commentaires normatifs, à l'exception de quelques rares analyses syntaxiques, dont Catach, Le Goffic et Wilmet, nous arrivons à apporter des réponses énonciatives au marquage de la phrase et aux phénomènes d'hétérogénéités énonciatives (concordance discordante, discordance concordante) qui la traversent par le détour de l'analyse des phrases en discours, détour qui apporte des aperçus inédits sur la question. Evidemment, cela demande des approfondissements pour le français, mais aussi pour les autres langues, pour vérifier si ces intuitions se vérifient. Nous disions en commençant cette enquête qu'il s'agissait d'une question de détail. Nous maintenons la formulation, mais le lecteur aura compris que ce point de détail était tout sauf mineur, par les perspectives qu'il entrouvre...

Université Lumière-Lyon 2

ALAIN RABATEL

Références bibliographiques

- Anis, Jacques (avec la collaboration de J.-L. Chiss et C. Puech) 1988 : *L'écriture, théories et descriptions*. Bruxelles : De Boeck.
- Anis, Jacques 2004 : Les linguistes français et la ponctuation. *L'information grammaticale* 102, pp. 5-10.
- Arrivé, Michel 1988 : Ponctuation : grammaire, énonciation. *Nouvelles recherches en grammaire*. Éd. Maurand, G.). Actes du Colloque d'Albi, Toulouse-Le-Mirail. Pp. 99-114.
- Authier-Revuz, Jacqueline 1995 : *Ces mots qui ne vont pas de soi*. T 1 et 2. Paris : Larousse.
- Banfield, Ann 1995 : *Phrases sans parole*. Paris : Le Seuil.
- Boucheron-Pétillon, Sabine 2002 : *Les détours de la langue : étude sur la parenthèse et le tiret double*. BIG, Paris : Peeters.
- Boucheron-Pétillon, Sabine (éd.) 2004 : *L'information grammaticale* 102.
- Bureau, Conrad 1976 : *Linguistique fonctionnelle et stylistique objective*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Catach, Nina (éd.) 1980 : *La ponctuation*. *Langue française* 45.
- Catach, Nina 1991 : La ponctuation et l'acquisition de la langue écrite. Norme, système, stratégies. *Pratiques* 70, pp. 49-59.
- Catach, Nina 1994 : *La ponctuation*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Code typographique* http://fr.wikipedia.org/wiki/Code_typographique
- Colignon, Jean-Pierre 2001 : *Un point c'est tout ! La ponctuation efficace* (2^e édition). Paris : Publication du Centre de Formation et de Perfectionnement des Journalistes.
- Cunha, A.C. Doris et Arabyan Marc 2004 : La ponctuation du discours direct des origines à nos jours. *L'information grammaticale* 102, pp. 35-45.
- Dahlet, Véronique 2003 : *Ponctuation et énonciation*. Guyane : Ibis rouge Editions. Presses universitaires créoles.
- Damourette, Jacques 1939 : *Traité moderne de ponctuation*. Paris : Larousse.

- Doppagne, Albert 1984/8 : *La bonne ponctuation*. Bruxelles : Duculot.
- Drillon, Jacques 1991 : *Traité de la ponctuation française*. Paris : Gallimard.
- Ducrot, Oswald 1984 : *Le dire et le dit*. Paris : Éditions de Minuit.
- Abbé Girard [1747] 1982 : *Les vrais principes de la langue française ou la parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage*. Reproduction de l'Édition de Paris avec introduction de P. Swiggers, Genève : Droz.
- Fónagy, Yvan 1980 : Structure sémantique des signes de ponctuation. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 75, pp. 95-129.
- Fónagy, Yvan 1988 : La structure sémantique des guillemets. *Traverses* 43, pp. 90-101.
- Jaffré, Jean-Pierre 1991 : La ponctuation en français : études linguistiques contemporaines. *Pratiques* 70, pp. 61-83.
- Lapacherie, Jean-Gérard 2000 : De quoi les «signes de ponctuation» sont-ils les signes ? *La Licorne* 52, pp. 9-20.
- Le Goffic, Pierre 1993 : *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- Neveu, Franck 2000 : De la syntaxe à l'image textuelle. *La Licorne* 52, pp. 201-215.
- Purnelle, Gérald 1998 : Théorie et typographie : une synthèse des règles typographiques de la ponctuation. Éd. Defays, J.-M., Rosier, L. et Tilkin, F. *A qui appartient la ponctuation ?* Bruxelles : Duculot. Pp. 211-221.
- Rabatel, Alain 1998 : *La construction textuelle du point de vue*. Paris, Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- Rabatel, Alain 2002 : Le sous-énonciateur dans les montages citationnels : hétérogénéités énonciatives et déficits épistémiques. *Enjeux* 54, pp. 52-66.
- Rabatel, Alain 2003a : L'effacement énonciatif et ses effets pragmatiques de sous- et de sur-énonciation. *Estudios de Lengua y Literatura francesas* 14, pp. 33-61. Université de Cadix.
- Rabatel, Alain 2004a : Déséquilibres interactionnels et cognitifs, postures énonciatives et co-construction des savoirs : co-énonciateurs, sur-énonciateurs et archi-énonciateurs. *Interactions orales en contexte didactique. Mieux (se) comprendre pour mieux (se) parler et pour mieux (s')apprendre*. Éd. Rabatel, A. Lyon : Presses Universitaires de Lyon. Pp. 29-66.
- Rabatel, Alain (éd.) 2004b : *Effacement énonciatif et discours rapportés*. *Langages* 156.
- Rabatel, Alain 2005 : Les postures énonciatives dans la co-construction dialogique des points de vue : coénonciation, surénonciation, sousénonciation. *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*. Éd. Bres, J., Haillet, P.-P., Mellet, S., Nolke, H. et Rosier, L. Bruxelles : Duculot. Pp. 95-110.
- Rabatel, Alain 2006 : « La re-présentation des voix populaires dans le discours auctorial chez A. Ernaux : surénonciation et antihumanisme théorique », *Recherches textuelles* 6, *Effets de voix populaires dans les fictions romanesques et théâtrales*, A. Petitjean, J-M Privat, (éds.), Celled, université Paul Verlaine, Metz, Université de Metz (à paraître).
- Ricœur, Paul 1983, 1984, 1985 : *Temps et récit*. t. 1, 2, 3. Paris : Le Seuil.
- Rosier, Laurence et Wilmet, Marc 2003 : La « concordance des temps » revisitée ou de la « concordance » à la « convergence ». *Langue française* 138, pp. 97-110.
- Seguin, Jean-Pierre 1993 : *L'invention de la phrase au 18^e siècle*. Louvain : Peeters.
- Serça, Isabelle 2002 : Ponctuation et énonciation : guillemets, parenthèses et discours rapporté chez Proust. *Pragmatique et analyse des textes*, R. Amossy (dir.). Tel-Aviv : Presses de l'Université de Tel-Aviv. Pp. 95-119.
- Tournier, Claude 1980 : Histoire des idées sur la ponctuation, des débuts de l'imprimerie à nos jours. *Langue française* 45, pp. 28-40.
- Van Raemdonck, Dan 2002 : Discours rapporté et frontières de phrase : l'épreuve de l'intégration syntaxique. *Faits de langues* 19, pp. 171-178.
- Védénina, Ludmilla 1989 : *Pertinence linguistique de la présentation typographique*. Paris : Peeters-Selaf.
- Wilmet, Marc [1997] 2003 : *Grammaire critique du français*. Bruxelles : Duculot.

